



Conditions d'inscription

à la restauration scolaire 2026/2027



L'inscription est obligatoire chaque année y compris pour les enfants déjà inscrits l'année précédente

Pièces administratives à fournir IMPERATIVEMENT :

- **Formulaire d'inscription** à la restauration scolaire 2026/2027 dûment complété, daté et signé par le(s) représentant(s) légal (aux).
- **Relevé d'Identité Bancaire** si vous optez pour le **prélèvement automatique** (recommandé) accompagné de l'autorisation de prélèvement (inutile si déjà fourni et que les coordonnées bancaires n'ont pas changées).

Ouverture des restaurants scolaires dès le 1^{er} jour de la rentrée

TARIF restant à la charge des familles (sous réserve de modification du tarif applicable au 01/09/26)

Maternelles : 3,85 € Élémentaires : 3,99 €

PAI Maternelles : 1,93 € PAI Élémentaires : 1,99 €

IMPORTANT :

Le tarif plein sera appliqué aux consommateurs **qui n'auront pas procédé à leur inscription au préalable.**

Il correspondra au tarif qui sera voté par le conseil municipal et applicable au 01/09/2026.

À titre indicatif, pour l'année 2025/2026, le tarif plein était fixé à 8.12€ pour les maternelles et 8.39€ pour les élémentaires.

- Chaque enfant inscrit dispose d'un compte individuel en ligne sur www.popandpay.com.

Les codes d'accès vous sont communiqués à la validation de votre 1^{ère} inscription. Ce compte reste le même et activé durant toute la période de scolarité de votre enfant dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune.

- La Régie est ouverte les **Lundis, Mardis et Jeudis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30**

132, Avenue Desmazures – 83110 Sanary Sur Mer

Tél : 06.11.75.01.28 – joignable également les mercredis et vendredis si besoin.

Mail : v.cordoba@terresdecuisine.fr

Modalités de paiement

- ✓ **Prélèvement bancaire** – le 5 de chaque mois, correspondant aux consommations du mois précédent.
- ✓ **Prépaiement** mensuel correspondant aux réservations. Réajustement le mois suivant absences justifiées.
 - Paiement sécurisé par Carte Bancaire sur le site Popandpay.com avec vos Identifiants
 - Paiement en régie : Carte Bancaire, Chèques ou Espèces.

Dans le cas du prépaiement, il vous appartiendra d'alimenter et de contrôler le solde de votre compte de façon régulière pour que celui-ci ne soit pas débiteur. Votre solde est consultable sur le compte en ligne de votre enfant. Celui-ci est actualisé au jour le jour en fonction de vos réservations, des modifications faites dans le délai imparti, des absences au self justifiées et sorties scolaires automatiquement déduites.

Gestion de réservation des repas

Les repas sont préparés et réservés conformément aux jours mentionnés sur le formulaire d'inscription à la restauration scolaire que vous aurez transmis en régie.

Ils sont ensuite **automatiquement livrés et facturés sur votre compte le jour même.**

Ne seront pas comptabilisés **UNIQUEMENT** les repas non consommés en cas d'absence à l'école ou dus à un départ pour cause de maladie ou d'accident.

Si votre enfant ne reste pas déjeuner le ou les jours où son repas est habituellement réservé, Il vous reviendra de signaler tout changement dans les meilleurs délais et **au plus tard le jour même avant 9h**, afin que sa réservation soit annulée. Le cas échéant, le repas restera prévu, préparé et facturé.

Pour la bonne gestion de votre facturation, vos annulations de réservation doivent impérativement être effectuées via l'espace dédié de votre **compte Popandpay** ou par mail à v.cordoba@terresdecuisine.fr.

Consulter les Menus

Téléchargeables en ligne sur votre compte PopandPay ou sur l'application Terres de Cuisine



C'est simple, suivez les étapes !



1 Cliquez sur la localisation

2 Entrez votre code postal

3 Sélectionnez l'établissement

4 Bravo, vous y êtes !

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire,

La Régisseuse,
Virginie Cordoba